



Le 13 novembre 2018

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2016-021 (03.01.53.01) portant sur les paramètres budgétaires relatifs aux comités des usagers et aux comités de résidents

Remplacement de l'annexe 5 relative au financement accordé aux comités des usagers des centres intégrés.

Une modification a été apportée à l'annexe 5 de la présente circulaire pour tenir compte des annonces réalisées par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Forum sur les meilleures pratiques : usagers, CHSLD et soutien à domicile. À cet effet, un investissement de 1,5 million est octroyé aux comités des usagers des centres intégrés pour l'embauche de personnes-ressources permettant de les aider à assurer leurs fonctions au sein des établissements fusionnés. La répartition des montants est illustrée dans la nouvelle version de l'annexe 5.

Pour toute information additionnelle, vous êtes invités à communiquer avec la Direction de l'éthique et de la qualité, au 418 266-7079.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Luc Castonguay